

Programme de formation : 2025_Parcours Assurance santé prévoyance et dépendance

Crée le 17/12/2024 | Dernière modification le 01/01/2025

Public visé par la formation

Les Intermédiaires en assurances

Le décret n° 2018-431 du 1er juin 2018 relatif à la directive sur la distribution des produits d'assurance (DDA) soumet désormais tous les professionnels de l'assurance à une obligation de formation continue de 15 heures par an.

L'obligation de formation continue de la DDA pèse sur tous les intermédiaires : assureurs, gestionnaires sinistres, agents généraux, mandataires, courtiers, mandataires intermédiaires et leurs salariés.

ou Les CGP salariés, libéraux, indépendants, mandataires, courtiers ou dirigeants ayant la Carte T ou G

Prérequis

Aucun

Objectifs de la formation

Ce parcours de formation valide 15H en IAS

Cette formation se compose de douze blocs de compétences :

- L'assurance maladie
- La prévoyance des salariés
- Les principes de règlement des prestations décès, invalidité, incapacité
- Les complémentaires santé
- La prévoyance obligatoire des artisans et commerçants
- La prévoyance des PL , des professions techniques et juridiques et santé
- Les garanties en prévoyance collective
- La garantie Homme-clé
- La dépendance
- La protection du client
- Déontologie en assurance vie
- La CNIL

Contenus de la formation

- L'assurance maladie

Connaître le fonctionnement de l'Assurance Maladie

- La prévoyance des salariés

Connaître le régime de prévoyance obligatoire des salariés et les prestations d'assurance décès
Connaître le régime obligatoire de prévoyance des salariés : invalidité, incapacité, maladie
Connaître le régime de prévoyance obligatoire des salariés : accidents du travail, PUMA et CMU-C

- Les principes de règlement des prestations décès, invalidité, incapacité

Connaître les principes de règlement des prestations décès, invalidité et incapacité

- Les complémentaires santé

Connaître les caractéristiques des contrats complémentaires santé

Connaître les modes d'indemnisation et de règlement des frais de soin des contrats santé-prévoyance

- La prévoyance obligatoire des artisans et commerçants

Connaître la prévoyance obligatoire des artisans et commerçants : garanties invalidité décès
Connaître la prévoyance obligatoire des artisans et des commerçants : garanties incapacité/maladie

- La prévoyance des PL , des professions techniques et juridiques et santé

Connaître l'architecture des régimes de retraite et de prévoyance des professions libérales

Connaître les régimes particuliers de prévoyance des professions techniques et juridiques

Connaître les régimes particuliers de prévoyance des professions de santé

- Les garanties en prévoyance collective

Connaître les garanties des contrats de prévoyance collective

- La garantie Homme-clé

Connaître les principes et la fiscalité de la garantie homme-clé

Connaître les options du contrat homme-clé et son évolution

- La dépendance

Connaître la problématique de la dépendance et l'historique de sa prise en charge

Connaître l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)

Connaître les assurances garantissant le risque de dépendance

- La protection du client

La protection du client

Traiter les réclamations des clients

- Déontologie en assurance vie

Déontologie, devoir de conseil et relations clientèle assurance-vie

- La CNIL

La CNIL et la protection des données personnelles

Moyens et méthodes pédagogiques



Formation en E-Learning sur plateforme MOS CHORUS avec micro-ordinateur ou tablette avec connexion internet
Quizz de contrôle
Bibliothèque de notes et informations
Accompagnement pédagogique au téléphone et par mail Emilie DELMAS (06 67 34 29 38 ; contact@lcpformation.fr ou emilie.delmas@lcpformation.fr).réponse sous 72 heures maximum
Assistance technique : 2 solutions :
- Grâce au bouton assistance présent sur votre plateforme e Learning
- Par mail : emilie.delmas@lcpformation.fr
Réponse sous 72 heures maximum

Évaluation de la formation / Validation de la formation

Validation de la formation par un Quiz final de pour chaque thème abordé avec minimum 70% de bonnes réponses en E-Learning
Attestation individuelle de fin de formation

Durée de la formation et modalités d'organisation

La durée de la formation est de 15 heures
Nombre de participants illimité
Accessibilité aux personnes handicapées : module se déroulant en distanciel soit à partir de son domicile soit son poste de travail sur un ordinateur ou tablette ou smartphone avec connexion internet suffisante